



BRETAGNE REUNIE
3, rue Harrouys
44000 NANTES
tél : 06 62 71 42 48
bretagnereunie44@free.fr

Mesdames, Messieurs,

Nantes, le 9 septembre 2009

Mesdames, Messieurs,

Les amours de vacances se terminent souvent avec la rentrée. Le flirt du château des ducs de Bretagne, avec le Val de Loire, n'aura pas duré bien longtemps et n'aura été qu'un songe d'une nuit d'été. L'UNESCO, à la suite de la réclamation de « Bretagne Réunie », vient de préciser « *que le château des ducs de Bretagne à Nantes* » ne fait pas partie du périmètre du bien inscrit dans le Val de Loire, et que la France n'a pas fait de demande d'élargissement des limites géographiques dudit Val de Loire.

Pour mémoire, il convient de rappeler que le Val de Loire correspond à une zone située entre Chalonnes à l'ouest et Sully sur Loire à l'est, et qu'une précédente demande d'extension jusqu'aux limites de la Bretagne (Loire-Atlantique) avait été refusée par le Comité de Classement de l'UNESCO.

La maladresse des promoteurs de cette supercherie était en fait dictée par l'urgence de finaliser la mutation du château des ducs de Bretagne, en musée municipal, et ce, avant la réunification administrative de la Bretagne.

La suppression du musée d'art régional et du musée des Salorges, le refus d'évoquer la vie et la cour des ducs de Bretagne, les discours hallucinants sur le premier château sur la Loire, etc...préparaient l'intégration de la résidence ducale dans un Val de Loire élargi à la Loire-Atlantique.

Certains pourront penser que ces « perles » sont dues à la déficience culturelle de certains élus, mais la réalité est beaucoup plus sombre. Il y a manifestement une volonté politique locale de supprimer tout ce qui peut nous rappeler notre identité bretonne.

Le feuilleton de l'été a été copieux cette année, si l'on ajoute la malheureuse annexion administrative du château des ducs de Bretagne dans le Val de Loire, à la polémique sur les plaques d'immatriculation, la noyade des vins de Haute Bretagne (pays nantais) dans les vins de Loire, la polémique sur l'absence de nettoyage des panneaux Naoned aux entrées de la ville (pendant 18 mois).

Visiblement, la « Baignoire Nationale » (surnom donné à la Loire pendant la révolution, à cause des noyades) reprend du service. Autre temps, autre mœurs, il ne s'agit plus de noyer les corps, mais de noyer les esprits.

Cette folle escapade du château, chez nos voisins du Val de Loire, met en évidence deux points importants.

C'est, premièrement, le mépris de certains élus à notre égard, notre identité régionale, notre histoire, notre culture, notre patrimoine, notre avenir.

C'est surtout, la position intenable des promoteurs des PDL, coincés entre les revendications locales en faveur de la réunification administrative de la Bretagne, et les Organisations internationales et européennes, qui ont intégrés dans les droits de l'homme et les libertés fondamentales la protection des entités historiques et culturelles, et, qui dénoncent les politiques d'assimilation forcée à des identités artificielles.

Il n'y a plus de place dans l'Union européenne pour les découpages administratifs imposés.

Que les amoureux de sitcoms se rassurent, l'été indien va être chaud.

La réponse de l'UNESCO, met un terme à la question :

« Château des Ducs de Bretagne : château breton ou château de la Loire ? »

Forts de cette réponse officielle, Bretagne Réunie, l'Institut Culturel de Bretagne, Eurominority et le Collectif Breton pour la Démocratie et les Droits de l'Homme, demandent que soit retirée des abords du château des ducs de Bretagne, la plaque signalétique posant la question « Un château de la Loire ? ».

Puisque la question est tranchée, les mêmes associations souhaitent que dans le respect des normes et valeurs protégées par l'UNESCO, la vie et la cour des ducs de Bretagne soient à nouveau évoquées dans le château et que celui-ci soit jumelé avec celui de SUSCINIO (56), résidence d'été des ducs de Bretagne, et les autres châteaux de Bretagne.

Les visiteurs de la résidence ducale ont le droit de découvrir notre histoire, même au-delà des découpages administratifs arbitraires actuels.